

Conditions d'adhésion 2017

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (Particuliers)

Le CLLAJ œuvre depuis 1991 en faveur du logement autonome des jeunes. Il les accueille, les oriente et les informe sur toutes les questions relatives à l'accès au logement autonome. Le CLLAJ gère une Bourse aux Logements et un parc d'environ 65 logements temporaires afin d'accompagner certains jeunes vers l'autonomie. La Charte d'engagement réciproque entre le CLLAJ et les bailleurs adhérents est l'expression des valeurs auxquelles nous sommes attachés.

L'adhésion est valable de date à date. Elle vous permet de diffuser une ou plusieurs offres de locations avec :

- Une liste papier :

Les annonces sont publiées sur une liste mise à jour quotidiennement. Cette liste est gratuite et peut être retirée dans nos locaux et diffusée auprès d'organismes partenaires.

- Un site Internet :

Les annonces sont également consultables à l'adresse www.cllaj.asso.fr
Notre site est bien identifié et très fréquenté.

Votre adhésion inclut :

- 1 parution sur la liste et le site du CLLAJ
- et sur demande : 1 photo (sous format numérique) sur le site
2 formulaires originaux de contrat de bail

Tarifs :

- | | |
|--|-------------|
| - Adhésion: | 55 € |
| - Par photo supplémentaire (dans la limite de 2) : | 3 € |
| - Contrat de bail supplémentaire : | 3 € |

Nous nous tenons à votre disposition pour tous compléments d'information. N'hésitez pas à nous contacter.